RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2000 B 01916
Numéro SIREN : 431 934 603
Nom ou dénomination : NOVALI

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/035771

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Date : 14/09/2018

5123827

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/035771**
n°de gestion : **2000B01916**
n°SIREN : **431 934 603 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

NOVALI - Société par actions simplifiée
4 rue Duguesclin 69006 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes consolidés

5123827

35771

NOVALI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Robert Ohayon et Associés
73 cours Albert Thomas
69447 Lyon Cedex 03

PricewaterhouseCoopers Audit
Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi
CS 30259
69287 Lyon Cedex 02

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Novali
4 rue Duguesclin
69006 Lyon

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Novali relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 7 juin 2018

Les commissaires aux comptes

Robert Ohayon et Associés	PricewaterhouseCoopers Audit
Robert Ohayon	Jean-François Bourrin

Bilan Consolidé Actif

	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Clôture	Ouverture
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	**1 748 237**	**(1 573 410)**		**174 827**	**262 239**
Immobilisations incorporelles	**623 364**	**(318 136)**	**(16 525)**	**288 702**	**157 662**
Frais d'établissement	10 235	(3 085)		7 150	
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	516 604	(315 051)		201 552	77 662
Fonds commercial	96 525		(16 525)	80 000	80 000
Immobilisations corporelles	**2 225 901**	**(1 278 352)**		**947 549**	**762 167**
Constructions	6 860	(6 860)			
Constructions sur sol d'autrui	152 820	(135 384)		17 435	19 735
Installations techniques, matériel & outillage	12 490	(3 170)		9 320	5 899
Autres immobilisations corporelles	2 053 732	(1 132 938)		920 794	729 533
Immobilisations corporelles en cours					7 000
Immobilisations financières	**9 050 724**		**(166 926)**	**8 883 798**	**6 968 736**
Titres de participation	1 601 229		(150 926)	1 450 303	1 163 881
Créances rattachées à des participations	6 666 268			6 666 268	5 497 363
Intérêts courus sur créances et prêts	513 980			513 980	165 461
Titres immobilisés	500			500	500
Prêts	80 000		(16 000)	64 000	1 125
Dépôts et cautionnements versés	188 748			188 748	140 406
Titres mis en équivalence	**144 874**			**144 874**	**37 801**
Actif immobilisé	**13 793 100**	**(3 169 898)**	**(183 451)**	**10 439 751**	**8 188 604**
Clients et comptes rattachés	**37 790 874**		**(91 448)**	**37 699 426**	**32 345 264**
Impôts différés - actif	**243 711**			**243 711**	**97 703**
Autres créances et comptes de régularisation	**21 183 659**		**(37 865)**	**21 145 794**	**15 546 116**
Autres créances AAR	55 219			55 219	19 269
Créances sur personnel & org. Sociaux - exploitation	151 864			151 864	19 202
Créances fiscales hors IS - exploitation	2 227 951			2 227 951	1 746 880
Etat, Impôt sur les bénéfices - hors exploitation	17 957 928			17 957 928	13 351 264
Comptes courants - hors exploitation	72 759			72 759	58 375
Autres créances - hors exploitation	461 903		(37 865)	424 038	168 590
Charges constatées d'avance	256 036			256 036	182 536
Valeurs mobilières de placement	**57 810 482**		**(35 002)**	**57 775 480**	**43 068 287**
VMP - Autres placements	57 810 482		(35 002)	57 775 480	43 068 287
Disponibilités	**14 232 348**			**14 232 348**	**15 979 081**
Disponibilités	8 955 002			8 955 002	11 516 933
Intérêts courus non échus s/ dispo.	5 277 346			5 277 346	4 462 148
Actif circulant	**131 261 075**		**(164 315)**	**131 096 759**	**107 036 451**
Total Actif	**145 054 175**	**(3 169 898)**	**(347 767)**	**141 536 510**	**115 225 056**

Bilan Consolidé Passif

	Clôture	Ouverture
Capital	**1 200 000**	**1 200 000**
Réserves (part du groupe)	**53 950 243**	**44 538 392**
Autres réserves et report à nouveau	12 757 719	10 812 772
Réserves de consolidation groupe	41 192 524	33 725 620
Résultat net (Part du groupe)	11 203 322	9 420 644
Capitaux propres (Part du groupe)	**66 353 565**	**55 159 036**
Intérêts minoritaires	**1 839 747**	**21 328**
Autres fonds propres	**0**	**0**
Total des capitaux propres	**68 193 312**	**55 180 365**
Ecart d'acquisition passif	**0**	**0**
Provisions pour risques et charges	**590 636**	**537 329**
Impôts différés - passif		**1 023**
Provisions et impôts différés	**590 636**	**538 352**
Dettes financières	**38 033 196**	**31 416 713**
Emprunts auprès établiss. de crédit	18 000 000	17 000 000
Dépôts et cautionnements reçus	88 904	77 479
Intérêts courus sur emprunts	344	
Dettes participation salarié	2 935 642	2 871 698
Concours bancaires (trésorerie passive)	17 008 174	11 467 536
Concours bancaires (dettes)	132	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**960 010**	**785 263**
Autres dettes et comptes de régularisation	**33 759 356**	**27 304 363**
Autres dettes AAE / RFA	2 062 553	1 256 171
Dettes sociales - exploitation	19 346 407	16 007 894
Dettes fiscales (hors IS) - exploitation	10 802 945	8 695 663
Etat - impôts sur les bénéfices - hors exploitation	1 441 583	1 255 547
Autres dettes - hors exploitation	105 869	89 088
Dettes	**72 752 562**	**59 506 339**
Total Passif	**141 536 510**	**115 225 056**

Certifié conforme

Compte de résultats consolidé

Libellé	2017	2016
Chiffre d'affaires	150 477 012	122 473 472
Autres produits d'exploitation	1 576 321	1 947 609
Produits d'exploitation	**152 053 333**	**124 421 081**
Achats consommés	(424 606)	(358 961)
Charges externes	(17 636 796)	(13 052 328)
Impôts et taxes	(4 167 899)	(3 615 005)
Charges de personnel	(122 609 914)	(100 156 102)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(523 296)	(452 067)
Charges d'exploitation	**(145 362 512)**	**(117 634 464)**
Résultat d'exploitation	**6 690 818**	**6 786 617**
Produits financiers	2 645 315	1 607 054
Charges financières	(296 449)	(662 929)
Résultat financier	**2 348 867**	**944 125**
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	**9 039 686**	**7 730 742**
Produits exceptionnels	8 103 830	4 926 884
Charges exceptionnelles	(2 217 398)	(150 362)
Résultat exceptionnel	**5 886 432**	**4 776 522**
Impôts sur les résultats	(3 729 035)	(3 003 710)
Résultat net des entreprises intégrées	**11 197 083**	**9 503 554**
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(87 412)	(87 412)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	97 304	8 068
Résultat net de l'ensemble consolidé	**11 206 975**	**9 424 209**
Intérêts minoritaires	3 652	3 565
Résultat net (part du groupe)	**11 203 322**	**9 420 644**
Résultat par action	93,36	78,51
Résultat dilué par action	93,36	78,51

Tableau de flux de trésorerie Consolidé

	2017.12	2016.12
Résultat net total des entités consolidées	**11 206 974**	**9 424 209**
Dotations / Reprises aux amortissements,prov. et dépréciations	**214 419**	**45 318**
Dotations aux amort./dépr. immos corporelles et incorporelles	367 752	702 768
Dotations amort./Dépr. écarts d'acquisition	87 412	87 412
(+) Dotations aux dépréciations financières	16 000	
(-) Reprises aux dépréciations financières	(310 053)	(744 862)
(+) Dotations et reprises aux provisions - passif	53 308	
Variation de l'impôt différé	(147 032)	(23 360)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(256 266)	(159 384)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(97 304)	(8 068)
Marge brute d'autofinancement	**10 920 791**	**9 278 715**
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	**(4 324 100)**	**(6 786 334)**
Variation nette des créances d'exploitation	(6 023 113)	(6 785 170)
Variation nette des autres créances hors exploitation	(4 857 228)	(4 004 236)
Variation nette des dettes d'exploitation	6 426 924	3 191 930
Variation nette des autres dettes hors exploitation	202 817	842 056
Charges et produits constatés d'avance	(73 500)	(30 914)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**6 596 691**	**2 492 381**
Acquisitions d'immobilisations	**(3 656 295)**	**(2 397 681)**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(275 084)	(116 158)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(409 091)	(234 220)
Acquisitions d'immobilisations financières	(892 172)	(608 330)
Acquisitions autres immobilisations financières	(2 079 948)	(1 438 973)
Cessions d'immobilisations	800	
Réduction des autres immobilisations financières	745 361	1 707 696
Incidence des variations de périmètre	2 157 427	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**(752 707)**	**(689 985)**
Émissions d'emprunts	1 075 706	2 000 000
Remboursements d'emprunts		(19 191)
Augmentations / réductions de capital	500 000	200 000
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**1 575 706**	**2 180 809**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**7 419 690**	**3 983 204**
Trésorerie : ouverture	47 579 832	43 596 627
Trésorerie : ouverture	**47 579 832**	**43 596 627**
Trésorerie : clôture	**54 999 522**	**47 579 832**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

GROUPE NOVALI
EXERCICE DU 1 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017
DEVISE : EURO

Informations générales

Référentiel comptable, méthode et périmètre de consolidation

Règles et méthodes d'évaluation

Faits significatifs

Changements de méthodes

Note 1 : Immobilisations incorporelles et fond de commerce

Note 2 : Ecart d'acquisition

Note 3 : Immobilisations corporelles

Note 4 : Immobilisations financières

Note 5 : Créances

Note 6 : Trésorerie nette

Note 7 : Compte de régularisation

Note 8 : Impôts différés

Note 9 : Preuve d'impôt

Note 10 : Variation des capitaux propres

Note 10bis : Calcul du résultat de cession consolidé

Note 11 : Provisions pour risques et charges

Note 12 : Emprunts et dettes financières

Note 13 : Autres dettes

Note 14 : Analyse du chiffre d'affaires

Note 15 : Résultat financier

Note 16 : Résultat exceptionnel

Note 17 : Résultat par action

Note 18 : Effectif

Note 19 : Engagements financiers

Note 20 : Crédit bail

Note 21 : Rémunération des dirigeants

1-2- Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquels Novali exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et qu'elle anime sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles Novali exerce un contrôle conjoint et qu'elle anime avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations sur lesquelles Novali exerce une influence notable et qu'elle anime sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence
- Les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté au 1.3 ci dessous

Concernant la société ELYSEA, bien que le Novali dispose du contrôle exclusif de cette société, cette dernière est consolidée avec la méthode de la mise en équivalence. La société Elyséa clos son exercice comptable au 30 juin et aucune situation n'est établie en date du 31 décembre. Par ailleurs, les montants ne sont pas significatifs par rapport à l'ensemble consolidé.

La société AKCEO, nouvellement consolidé par mise en équivalence à la clôture 2017, est détenu à 25% par Novali. La société AKCEO clôture son exercice comptable au 30 juin et aucune situation n'est établi en date du 31 décembre. Les montants de sont pas jugés signification eu égard à l'ensemble consolidé.

Concernant la société AMPERE, bien que le groupe Novali dispose du contrôle exclusif de cette société, cette dernière est consolidée avec la méthode de la mise en équivalence. La société AMPERE est une société de droit Luxembourgeoise et clos son exercice comptable au 31 décembre. Par ailleurs, les montants ne sont pas significatifs par rapport à l'ensemble consolidé.

La société utilise certaines méthodes optionnelles permises dans les comptes consolidés :

- Engagements de retraite : le montant global de l'engagement pour retraite ne fait pas l'objet d'une provision pour risque et charges. Les informations relatives au calcul de l'engagement et son montant global sont mentionnées en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Contrats de crédit bail : les contrats de crédit bail ne font pas l'objet d'un retraitement compte tenu de leur montant non significatif. Les informations relatives aux contrats en cours sont mentionnées en note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.3- Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	Adresse	Siret	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
Maison mère					
NOVALI	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	431 934 603	IG	100,00	100,00
Participations directes					
SOVITRAT 01	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	314 887 126	IG	99,95	99,95
SOVITRAT 02	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	421 183 658	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 03	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	450 040 928	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 04	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	450 042 601	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 05	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	450 619 697	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 06	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	484 140 777	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 07	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	484 140 801	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 08	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	484 140 827	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 09	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	484 140 900	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 10	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	484 140 934	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 11	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	484 592 563	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 13	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	507 509 776	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 14	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	517 715 637	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 15	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	534 652 052	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 16	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	535 041 206	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 17	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	535 041 149	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 18	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	788 652 543	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 19	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	788 652 626	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 20	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	788 771 293	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 21	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	798 650 040	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 22	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	798 650 065	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 23	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	804 895 928	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 24	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	805 256 468	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 25	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	804 895 902	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 26	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	813 889 284	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 27	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	813 888 641	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 28	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	823 233 838	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 29	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	823 233 846	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 30	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	823 233 853	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 31	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	823 233 879	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 32	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	823 233 887	IG	88,96	99,95
SOVITRAT 12	4 rue Duguesclin - 69006 Lyon	439 872 912	IG	88,96	99,95
AKCEO	3 avenu Honore esplette - 69160 Tassin la demi lune	809 788 482	ME	25,00	25,00
AMPERE	44 rue Henri Snadt - Luxembourg	B199195	ME	50,00	50,00
ELYSEA	40 rue Laure Diebold - 69009 Lyon	474 777 115	ME	51,00	51,00

1.4- Sociétés exclues du périmètre de consolidation

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation est la suivante :

SOCIETES	SIREN	% DETENTION DIRECTE	% D'INTERET	Activité
COOP MAG	511 774 135	Capital variable		Presse
FINANCIERE DES CONFLUENTS	813 687 985	18,00%	18%	Commercialisation de biens
LES TOQUES BLANCHES DU MONDE	537 705 592	9,23%	9.23%	Négoce de produits agro-alimentaire
NEOLIFE	753 030 790	2.31%	2.31%	Ingénierie système constructif
GL EVENTS SPORT (PYRAMIDE XV)	450 511 209	0,26%	0.26%	Association sportive
LOU RUGBY UNIVERSITAIRE	432 723 559	0.31%	0.31%	Association sportive
SAVOIE COMMUNICATION ET EVENEMENTS	487 998 916	13,51%	13.51%	Création et fabrication graphique
NOVAL EVENTS	820 960 664	100.00%	100%	Holding évènementielle
BEL AIR CAMP (et via Noval EVENTS)	821 797 073	1%	34%	Animation évènements
L'ISLE (Via Noval EVENTS)	822 464 459	0%	69.9%	Commercialisation de biens
La Cimenterie (Via Noval EVENTS)	807 469 895	0%	41.40%	Commercialisation de biens
LAB EVENTS FACTORY Via Noval EVENTS)	830 723 144	0%	45%	Evènements Animations

Les filiales de Novali à savoir : TOQUES BLANCHES, SAVOIE COMMUNICATION, MAG 2 (Coop MAG), FINANCIERE DES CONFLUENTS, NEOLIFE, LOU RUGBY, UNIVERSITAIRE, GL EVENTS SPORT et NOVAL EVENTS sont exclues du périmètre. Leurs tailles ne sont pas significatives pour 2017 au regard du groupe consolidé.
Les filiales de Noval'EVENTS à savoir : BEL AIR CAMP, L'ISLE, LA CIMENTERIE et LAB EVENTS FACTORY sont également exclus du périmètre de consolidation car leur taille n'est pas jugées significatives au regard du Groupe Consolidé.
L'intégration prochaine de Noval EVENTS et ses filles au périmètre de consolidation devra donner lieu à un nouveau palier de consolidation.

Les Sociétés SOVITRAT 28, 29, 30, 31 et 32 ont été créées en septembre 2016 sont consolidées pour la 1ère fois en 2017.
Les Sociétés SOVITRAT 33, 34 ont été créées en aout 2017 et seront consolidées pour la 1ère fois en 2018.
Les sociétés SOVITRAT 35, 36, 37, 38, 39 et 40 ont été créées en octobre 2017 et seront consolidées pour la 1ère fois en 2018.

1.5- Modifications du périmètre de consolidation

- Acquisition de filiales ou augmentation de la part de contrôle

Le périmètre 2017 intègre :
- les sociétés Sovitrat 28 à 32 créée fin 2016 et consolidé en intégration globale
- Les sociétés AKCEO et AMPERE consolidé en équivalence (Note 1.2)

- Cession de filiales ou diminution de la part de contrôle

Le 11 décembre 2017, 11% des titres des sociétés Sovitrat 02 à Sovitrat 40 ont été cédé par Sovitrat 01 à la Société Civile La Maisonnée. Par mesure de simplification, cette cession de titres a été acté en consolidation en date du 31/12/2017.
Via ce traitement, le résultat des minoritaires en 2017 n'a pas été aménagé de la variation de périmètre. La constatation de la variation de périmètre s'est donc faite directement à travers les capitaux propres minoritaires au 31/12/2017.

2- Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels de chaque société sont arrêtés par l'organe compétent conformément aux règles et méthodes en vigueur.

2.1- Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité de l'exploitation : la continuité de l'exploitation est assurée,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : les changements de méthode intervenus sont détaillés au paragraphe 4-1 de la présente annexe aux comptes consolidés.
- Indépendance des exercices : la note 16 indique les produits et charges des exercices antérieurs,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2- Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

Ecarts d'acquisition positifs :
Un écart d'acquisition représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits dans le poste « Ecart d'acquisition ».
La transposition de la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013 dans le droit comptable par l'ordonnance 2015-900 et le décret 2015-903 du 23 juillet 2015 a modifié les principes régissant la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition. Ces nouvelles règles sont applicables pour la première fois à compter du 1er janvier 2016, en l'occurrence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La société doit au préalable déterminer si l'écart d'acquisition a une durée d'utilisation limitée ou non à partir de l'analyse des caractéristiques pertinentes qui ont conduit à l'opération, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. En l'absence de limite prévisible de la durée d'utilisation, l'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais fait en revanche annuellement l'objet d'un test de dépréciation, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises en résultat. Les dispositions de première application de ce règlement prévoient la possibilité, par simplification, de continuer à amortir tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice précédent, sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée. NOVALI a fait le choix de cette option et continue l'amortissement antérieurement constitué de l'écart d'acquisition positif antérieur sur 20 ans. En revanche, pour les nouvelles acquisitions, les écarts d'acquisition feront l'objet d'une analyse de leur d'utilisation au fur et à mesure des acquisitions constatées à compter du 1er janvier 2016.

L'écart d'acquisition figurant à l'actif du bilan concerne la société SOVITRAT 01. Cet écart est amorti sur une durée de 20 ans, soit un amortissement annuel **de 87 412** €. Le détail de ce poste est présenté en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Frais de recherche et de développement

L'activité du groupe n'engendre pas de frais de recherche et de développement

c) Fonds commerciaux

En application du règlement CRC 99-02, les fonds de commerciaux acquis aux cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000 qui ne répondent pas à la définition des actifs et passifs identifiables constituent un élément de l'écart d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement pour dépréciation. Néanmoins, dans le cas où la valeur d'utilité viendrait à décliner de façon durable, une provision pour risques serait constituée à due concurrence (cf Note 1)

d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

- Logiciel	linéaire	3 ans
- Marque	linéaire	3 ans

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

- Construction	linéaire	20 ans
- Agencements et aménagements	linéaire	3 à 10 ans
- Matériel de transport	linéaire	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	linéaire	5 à 10 ans

La méthode des immobilisations par composants n'est appliquée que pour les immobilisations dont la valeur d'achat est significative, sauf si la durée d'amortissement du composant est proche de celle de la structure. Les valeurs résiduelles sont estimées nulles.

f) Participations, autres titres immobilisées, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le cout d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence, à l'exception des produits faisant l'objet d'une garantie contractuelle en capital.

g) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale toutes taxes comprises. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Pour les créances clients couvertes par une assurance-crédit client, le montant de cette provision correspond à la part restant à la charge du groupe, déduction faite de l'indemnité d'assurance-crédit à recevoir et de la taxe sur la valeur ajoutée.

h) Opérations en devises

Le groupe n'effectue aucune opération en devises. L'intégralité du chiffre d'affaires est facturée en euro. Les dettes financières sont libellées en euro.

Les produits financiers en portefeuille sont intégralement cotés en euros.

i) Impôt différé

Le groupe active les impôts différés provenant de l'application de la législation fiscale. Le taux d'imposition est fixé à 33.33%. Ces impôts différés sont liés à des décalages temporaires d'imposition.

Seuls les montants significatifs sont pris en compte pour l'établissement des impôts différés. Les passifs d'impôt différés donnent lieu à la constatation d'une charge d'impôt comptabilisée en provision pour risques et charges.

La note 8 de l'annexe des comptes annules fournit toutes les précisions nécessaires sur ce point.

j) Provisions pour risques et charges

La société provisionne les risques liés à l'emploi des intérimaires et aux litiges clients selon l'historique qu'elle a de ces risques (cf. note 11).

k) Disponibilités

La rubrique disponibilités comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

l) Modalité de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.
Aucun instrument dilutif ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

m) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé dans les comptes de nos entités à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2017. La comptabilisation du CICE est réalisée en conformité avec la note d'information de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à ce sujet. Cette comptabilisation traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles, comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En 2017, nous avons investi sur plusieurs axes afin de consolider le positionnement du Groupe :

- Conformément au Business Plan, ouverture de 4 nouvelles agences sur le premier semestre 2017 pour accompagner le développement du Groupe ;

- Digitalisation de la relation client et intérimaire notamment avec le déploiement en 2017 de l'ensemble des coffres fort intérimaires et clients sur l'ensemble de notre réseau pour la gestion dématérialisée des documents (contrat, paie, facture) ;

- Acquisition de nouvelles bases de données prospect afin de développer notre « rétails » ;

- Mise en place d'un outil de gestion dynamique et collaboratif du poste client (Sidetrade) en 2017 afin de poursuivre notre geste d'amélioration du BFR. Cet outil, est en phase de test sur le second semestre 2017 et sera effectivement déployé à l'ensemble du réseau courant 2018 ;

- Investissements important dans la refonte du hardware par l'acquisition de nouveaux serveurs, la réorganisation de nos machines virtuelles et la modernisation des protocoles de service de bureau à distance afin de fluidifier l'accessibilité informatique d'un réseau en croissance ;

- Embauche d'un Community Manager afin d'anticiper, développer et suivre la visibilité du Groupe sur l'ensemble du Web ;

- Refonte du site internet sovitrat.fr et lancement de l'application mobile interactive « SOV' » à destination de nos clients et intérimaires.

- Notre effort d'investissement dans la formation intérimaire s'est encore accentué en 2017 sur les habilitations nécessaires pour intervenir sur les sites nucléaires (EDF/AREVA), afin d'être opérationnel sur les besoins en personnel qualifié, qui vont encore croître dans les années à venir. L'engagement de formation du Groupe s'est maintenu en 2017 au-delà de l'engagement légal.

- Les travaux de modernisation des agences, initiées en 2015, se sont poursuivis en 2017 avec le renouvellement du mobilier, la réfaction des locaux et la modernisation des outils informatiques.

- Enfin, dans un contexte de croissance continu, le CICE nous aura permis de renforcer nos fonds propres et d'assurer la continuité du développement du Groupe

n) Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent à 47 741 €uros

3- Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le contexte de reprise économique amorcé en 2016, le Groupe a pris les orientations et les décisions adaptées en pratiquant une politique de développement et d'adaptation.

Le développement

Le développement a été assuré par diverses orientations :

- le renforcement du maillage géographique renforcé par l'ouverture de quatre nouvelles agences (Avranches, Grenoble, Rouen, Nantes),
- le recrutement de dix-huit collaborateurs commerciaux au cours du premier semestre de l'exercice, dont dix ont été affectés au développement de nouvelles offres au sein du réseau historique,
- la mise en place, dans le prolongement de la nomination de trois responsables de secteurs dans le dernier trimestre 2016, d'une organisation par région, avec la mise en place des organisations par région des responsables de secteurs, d'une directrice du développement des grands comptes dans le secteur du BTP et d'une responsable Qualité, Sécurité et Environnement,

L'adaptation

Le Groupe a renforcé ses moyens techniques et numériques par différentes actions :

- le déploiement de l'outil de pilotage de l'activité commerciale (CRM) sur PC NOTEBOOK sur l'ensemble des forces commerciales, en même temps qu'étaient acquises des bases de données « prospects » auprès de MANAGEO,

- le lancement de l'application métier, qui intègre notamment différents outils : (i) la notation des intérimaires par les clients et des agences par les intérimaires, (ii) la gestion des disponibilités, (iii) la consultation et la réponse aux offres d'emplois, (iv) la gestion de demandes administratives,

- le déploiement progressif de l'offre Coffre-Fort numérique accessible à chaque intérimaire et chaque client en vue de la dématérialisation de 80 % de flux (contrats, payes et factures).

Par ailleurs, l'exercice 2017 a connu la finalisation du dossier préparatoire à la labellisation RSE Iso 26000 (responsabilité sociétale et environnementale), qui sera obtenue en juillet 2018.

Un outil de gestion dynamique du poste client a été mis en place en vue de l'amélioration des délais moyens de règlement des clients.

Après la création et le dépôt en 2017 des marques SOV'EXPERT, SOV'INHOUSE, SOV'EVENTS, et SOV'TRANSPORT, SOV'BTP, SOV'INDUSTRIE, SOV'COMMERCE, l'identification des offres du Groupe dans les différents métiers qu'il prospecte, a contribué à un nouveau développement notamment dans les secteurs d'activité de la sécurité, de l'événementiel et de la restauration au moyen de la marque SOV'EVENTS.

Le secteur tertiaire sera développé sous la marque SOV'EXPERT.

Les huit nouvelles filiales créées au cours du second semestre de 2017 seront porteuses de développement. En fonction des opportunités qui se présenteront, d'autres filiales seront constituées ou de nouvelles agences seront ouvertes en 2018, toujours dans le souci du renforcement du maillage commercial dans les régions associé à une offre pertinente et adapté au marché et à la demande.

4.1- Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.2- Changement de présentation

Aucun changement de présentation.

Note 1 – Immobilisations Incorporelles et Fonds de Commerce

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variation de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		10 235	10 235			
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	244 754	516 604	264 850			7 000
Droit au bail						
Fonds commercial	96 525	96 525				
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes s/immo. incorp.						
Immobilisations incorporelles	**341 279**	**623 364**	**275 085**			**7 000**

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variation de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		(3 085)	(3 084)			
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	(167 092)	(315 051)	(147 959)			
Droit au bail						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(167 092)**	**(318 136)**	**(151 044)**			

La synthèse des immobilisations incorporelles est la suivante :

	Immobilisations incorporelles			
Libellé	Brute	Amortissements	Dépréciations	Net
Ouverture	**341 279**	**(167 092)**	**(16 525)**	**157 662**
Augmentation (Inv,Emp)	275 084			275 084
Dotation		(151 044)		(151 044)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations	7 000			7 000
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Clôture	**623 364**	**(318 136)**	**(16 525)**	**288 702**

Le poste fonds de commerce comprend des éléments achetés, lesquels sont totalement dépreciés compte tenu de la la non protection dudit fonds.

Le Groupe a acquis partiellement, en 2012, un fonds de commerce sur Marseille d'une valeur de 80 000euros.

NOVALI

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 200 000 €
Siège Social : 4, rue Duguesclin 69006 LYON
431 934 603 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION
ET
RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
PRESENTE PAR LE PRESIDENT
A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU VENDREDI 22 JUIN 2018

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation, les comptes annuels individuels de la société et les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le **31 décembre 2017**.

Les comptes annuels individuels et les comptes consolidés comprennent chacun le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.227-9 et L.232-1 - II du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur :

- la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et les résultats de cette activité,
- l'évolution prévisible de l'activité,
- les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice,

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels individuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société et du groupe à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, vos Commissaires aux comptes vous présenteront également leur rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.

Le présent rapport ainsi que ceux des Commissaires aux comptes de même que les comptes annuels individuels et les comptes consolidés ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi et/ou les dispositions particulières des statuts de la société.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

1/ Comme au cours des exercices précédents, NOVALI a animé le Groupe SOVITRAT.

Le Comité stratégique, qui comprend le Président de la société, le Directeur Administratif et Financier de la société, le Président du Conseil d'Administration de SOVITRAT 01 également en charge du Développement et de la Stratégie, et le Directeur Commercial de SOVITRAT 01, se réunit une fois par trimestre et prend connaissance de la situation du marché et de l'activité de la filiale SOVITRAT 01 et de ses filiales.

L'analyse des indicateurs du marché et de l'activité du groupe permet au Comité stratégique de l'adapter de manière continue aux évolutions constatées et de fournir des orientations à l'ensemble des sociétés en fonction de leur positionnement sur le marché tant en ce qui concerne leur secteur d'activité que leur zone d'implantation géographique.

Par ailleurs, le Comité stratégique pilote les indicateurs de gestion des structures du Groupe. Il analyse les résultats périodiquement en vue de définir les grandes orientations et les dispositions que doivent prendre les filiales en matière commerciale, stratégique, ainsi que dans leur gestion et dans leur approche marketing afin d'être, de manière constante, le mieux positionnées.

2/ Le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 fait apparaître les montants suivants en euros par rapport à l'exercice 2016 :

	2017	**2016**
Chiffre d'affaires	5 655 755	4 548 562
Résultat d'exploitation	3 197 587	2 380 768
Résultat financier	2 266 218	848 213
Résultat courant avant impôt	5 463 805	3 228 982
Résultat exceptionnel	NS	184 084
Résultat net	3 532 530	1 944 947

L'augmentation du chiffre d'affaires résulte des prestations de formation dispensées au profit des sociétés du Groupe par NOVALI sur l'outil de pilotage de l'activité commerciale (CRM) d'une part, et sur l'organisation et la structuration au sein desdites sociétés de la responsabilité sociétale et environnementale et plus généralement de la qualité et de la sécurité, d'autre part.

NOVALI a perfectionné ses outils administratif et comptable et formé son personnel à ces perfectionnements pour adapter ses services aux besoins du groupe. Elle s'est dotée d'un nouvel outil de gestion des données du Groupe en complément de celui existant.

Ces évolutions ont conduit à la création d'un pôle de comptabilité générale, au renforcement des moyens humains de la société par le recrutement d'un troisième contrôleur de gestion et de deux personnes au service des ressources humaines.

COMPOSITION - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

1/ Composition du Groupe

1/1 Au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce, le groupe a été constitué des sociétés suivantes au cours de l'exercice 2017 :

Filiale

- SOVITRAT 01, filiale à 99,95 %
- ELYSEA détenue à 51 %
- AKCEO détenue à 25 %
- AMPERE dont NOVALI détient 50 %

Participation indirecte, par l'intermédiaire de SOVITRAT 01

- SOVITRAT 02, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 03, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 04, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 05, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 06, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 07, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 08, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 09, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 10, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 11, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 12, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 13, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 14, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 15, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 16, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 17, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 18, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 19, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 20, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 21, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 22, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 23, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 24, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 25, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 26, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 27, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 28, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 29, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 30, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 31, sous-filiale à 88,95 %
- SOVITRAT 32, sous-filiale à 88,95 %

Les sociétés SOVITRAT 27 à SOVITRAT 32, constituées en 2016, ont été intégrées pour la première fois en 2017.

La participation dans le capital de l'ensemble des sous-filiales s'élevait à 99,95 % au 31 décembre 2016. La société SOVITRAT 01 ayant réduit sa participation en 2017 de 100 à 89 % dans le capital de ses filiales à la suite de la cession de 11 %, NOVALI détenait indirectement 88,95 % des sous-filiales au 31 décembre 2017.

L'ensemble des sociétés dénommées SOVITRAT exercent leur activité dans le domaine du travail temporaire (recrutement, sélection et placement de personnel).

La société ELYSEA a pour objet le placement de personnel, le recrutement et la formation. Elle fait partie du périmètre de consolidation selon la méthode de la mise en équivalence, son chiffre d'affaires et son résultat n'étant pas significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

La société AKCEO a notamment pour objet l'acquisition en vue de leur revente, après rénovation ou non, d'immeubles, d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou la souscription à titre habituel en vue de leur revente, d'actions ou de parts créées ou émises par ces mêmes sociétés. Elle fait partie du périmètre de consolidation selon la méthode de la mise en équivalence, son chiffre d'affaires et son résultat n'étant pas significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

La société AMPERE fait partie du périmètre de consolidation également selon la méthode de la mise en équivalence, son chiffre d'affaires et son résultat n'étant pas significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

Au cours du second semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, huit nouvelles sociétés, filiales de SOVITRAT 01, ont été constituées, dont, à la clôture de l'exercice, NOVALI détient 88,95 % :

- SOVITRAT 33
- SOVITRAT 34
- SOVITRAT 35
- SOVITRAT 36
- SOVITRAT 37
- SOVITRAT 38
- SOVITRAT 39
- SOVITRAT 40

Le premier exercice de ces sociétés sera clos le 31 décembre 2018.

1/2 Nous vous décrivons ci-dessous, pour l'ensemble des sociétés du Groupe SOVITRAT, les établissements qu'elles exploitent. Cette présentation retrace l'historique de l'organisation de la filiale et des sous-filiales et tient compte des mouvements intervenus en 2017 (fermeture, ouverture, transfert d'agences) et du 1er janvier 2018 jusqu'à la date du présent rapport.

SOVITRAT 01 314 887 126

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 4 rue Duguesclin à Lyon 6e (69)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 69 rue de Maubeuge à Paris (75010)
 143 Rue d'Athènes à Lille (59)

- Loueur de fonds — Preneurs
 24 rue de Saint Quentin à Paris 10e (75) — SOVITRAT 14 pour la branche d'activité de Travaux Publics mais exploité à son établissement de TRAPPES (78)
 6 avenue Carnot à Trappes (78) — SOVITRAT 02

14 rue Gal Leclerc à St Ouen L'Aumône (95) SOVITRAT 07
12 rue de la Coutellerie à Marseille 2e (13) SOVITRAT 10
9 rue Anatole France à Anzin (59) SOVITRAT 06
1 rue de Rocroy à Paris (75010) SOVITRAT 09

SOVITRAT 02 421 183 658

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 113 ter rue Marietton à Lyon (69)

- Etablissements **secondaires**
 24 rue de Saint Quentin à Paris 10e (75)
 6 avenue Carnot à Trappes (78) - **Prise** en location gérance du fonds de SOVITRAT 01 - acte du 1er août 2005
 143 rue d'Athènes à Lille (59)

SOVITRAT 03 450 040 928

- Etablissement **principal**
 113 ter rue Marietton à Lyon 9e (69)
 Prise en location gérance du fonds de SOVITRAT 02 - acte du 20 octobre 2003

 Etablissement **secondaire**
 140 rue Faubourg Saint Martin à Paris (75010)

SOVITRAT 04 450 042 601

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 Agence du 7 avenue Dutrievoz à Villeurbanne (69)

 Etablissement **secondaire**
 7 rue des Sœurs Blanches à Dunkerque (59)

SOVITRAT 05 450 619 697

- Etablissement **principal**
 4 rue Duguesclin à Lyon 6e
 Prise en location gérance de la branche d'activité de SOVITRAT 01 - acte du 29 mars 2004

- Etablissements **secondaires** (exploitation directe)
 5 Rue Saint Germain l'Auxerrois à Paris 1er (75)
 335 avenue de Colmar à Strasbourg (67)

SOVITRAT 06 484 140 777

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 66 rue Gustave Delory à Lille (59)

- Etablissements **secondaires**
 9 rue Anatole France à Anzin (59)
 Prise en location gérance du fonds de SOVITRAT 01 - acte du 1er août 2005
 143 rue d'Athènes à Lille (59)
 130 rue du Molinel à Lille (59)
 7 avenue de Lascos à Martigues (13)

SOVITRAT 07 **484 140 801**

- Etablissement **principal**
 14 rue Leclerc à Saint Ouen L'Aumône (95)
 Prise en location gérance du fonds de SOVITRAT 01 - acte du 1er août 2005

 Etablissement **secondaire**
 18 boulevard Maréchal Foch à Grenoble (38)

SOVITRAT 08 **484 140 827**

- Etablissement **principal**
 69 rue Maubeuge à Paris 10e (75)
 Prise en location gérance du fonds de SOVITRAT 01 - acte du 1er août 2005

- Etablissements **secondaires**
 1 rue de Rocroy à Paris 10e (75)
 7 avenue Dutrievoz à Villeurbanne (69)

SOVITRAT 09 **484 140 900**

- Etablissement **principal**
 1 rue de Rocroy à Paris 10e (75)
 Prise en location gérance du fonds de SOVITRAT 01 - acte du 1er août 2005

- Etablissement **secondaire**
 32 boulevard de Strasbourg à Montpellier (34)

SOVITRAT 10 **484 140 934**

- Etablissement **principal**
 12 rue Coutellerie à Marseille 2e (13)
 Prise en location gérance du fonds de SOVITRAT 01 - acte du 1er août 2005

- Etablissements **secondaires** (exploitation directe)
 7 avenue Lascos à Martigues (13)
 32 bd de Strasbourg à Montpellier (34)
 1 rue de Rocroy à Paris 10e (75)

SOVITRAT 11 **484 592 563**

- Etablissement **principal** (exploitation directe))
 4 rue Duguesclin à Lyon 6e (69)

 Etablissements **secondaires**
 140 rue du Faubourg Saint Martin à Paris 10e (75)
 1 Rue de Nuits et 91 Avenue Thiers à Bordeaux (33)
 6 avenue Carnot à Trappes (78)

SOVITRAT 12 **439 872 912**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 121 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e (69)

- Etablissements **secondaires** (exploitation directe)
 140 rue du Faubourg Saint Martin à Paris 10e (75)
 14 rue Général Leclerc à Saint Ouen l'Aumône (95)
 139 Avenue Aristide Briand Le Colisée à Rennes (35)
 60 Cours Gambetta à Lyon (69007)

SOVITRAT 13 **507 509 776**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 67 avenue Jean Jaurès à Villeurbanne (69)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 23 Avenue Saint Ruf à Avignon (84)
 121 avenue Jean Jaurès à Lyon (69007)

SOVITRAT 14 **517 715 637**

- Etablissement **principal**
 6 avenue Carnot à Trappes (78)
 Prise en location gérance de la branche d'activité de Travaux Publics de SOVITRAT 01 sise au 24 rue de Saint Quentin à Paris 10e et exploitée à partir de son agence de Trappes par SOVITRAT 14 à compter du 1er mai 2010

SOVITRAT 15 **534 652 052**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 7 Rue des Sœurs Blanches à Dunkerque (59140)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Mantes la Jolie (78) 51 bis Rue Porte aux Saints** à Dunkerque (59)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 1 Place du Roi George à Metz (57)

SOVITRAT 16 **535 041 206**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 1 rue Delacroix à Toulouse (31)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 20 avenue du 8 mai 1945 à Marignane (13)
 65 avenue des Minimes à Toulouse (31)

SOVITRAT 17 **535 041 149**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 69 rue Maubeuge à Paris 10e (75)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 17 rue Charles de Gaulle à Saint Etienne (42)

SOVITRAT 18 **788 652 543**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 24 rue de Saint Quentin à Paris 10e (75)

 Etablissement **secondaire**
 155 avenue Franklin Roosevelt à Toulon (83)

SOVITRAT 19 **788 652 626**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 335 avenue de Colmar à Strasbourg (67)
 Transfert de l'établissement **principal** de Mantes la Jolie (78 – devenu secondaire) à Strasbourg (67)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 13 Rue Jules Ferry à Massy (91300)
 Transfert de l'établissement **secondaire** de **Mantes la Jolie (78) 51 bis Rue Porte aux Saints** à Massy (91)

SOVITRAT 20 **788 771 293**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 1 Rue de Nuits et 91 Avenue Thiers à Bordeaux (33100) (anciennement secondaire)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 335 Avenue de Colmar à Strasbourg (67100)

SOVITRAT 21 **798 650 040**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 13 Rue Jules Ferry à Massy (91300)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Villeurbanne (69) 67 rue Jean Jaurès** à Massy (91)

 Etablissement **secondaire**
 7 avenue Dutrievoz à Villeurbanne (69)

SOVITRAT 22 **798 650 065**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 139 avenue Aristide Briand - Le Colisée à Rennes (35)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 67 rue Jean Jaurès à Villeurbanne (69)

SOVITRAT 23 **804 895 928**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 9 Rue Anatole France à Anzin (59)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 10 Bis Rue de Saint Paul à Pierrelatte (26)

SOVITRAT 24 **805 256 468**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 6 Avenue Carnot à Trappes (78)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 48 Quai de Paris à Rouen (76)

SOVITRAT 25 **804 895 902**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 1 Rue Delacroix à Toulouse (31)

 Etablissement **secondaire**
 130 rue du Molinel à Lille (59)

SOVITRAT 26 **813 889 284**

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 20 Avenue du 8 Mai 1945 à Marignane (13)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Lyon 6e (69) 4 Rue Duguesclin** à Marignane (13)

4

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 11 Avenue de la Californie Palais Magnan à Nice (06)

SOVITRAT 27 813 888 641

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 17 Rue Charles de Gaulle à Saint Etienne (42)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Lyon 6e (69) 4 Rue Duguesclin** à Saint Etienne (42)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 3 Quai Amiral Bugeret à Bayonne (64)

SOVITRAT 28 823 233 838

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 91 avenue Thiers à Bordeaux (33)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Lyon 6e (69) 4 Rue Duguesclin** à Bordeaux (33)
- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 18 boulevard Maréchal Foch à Grenoble (38)

SOVITRAT 29 823 233 846

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 12 rue de la Coutellerie à Marseille (13)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Lyon 6e (69) 4 Rue Duguesclin** à Marseille (13)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 35 Route de Vannes à Nantes (44)

SOVITRAT 30 823 233 853

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 13 rue Jules Ferry à Massy (91)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Lyon 6e (69) 4 Rue Duguesclin** à Massy (91)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 10 rue du Docteur Gilbert à Avranches (50)

SOVITRAT 31 823 233 879

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 66 rue Gustave Delory à Lille (59)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Lyon 6e (69) 4 Rue Duguesclin** à Lille (59)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 42 Avenue du Six Juin à Caen (14)
 5 rue Louis Maurel à Marseille (13006)

SOVITRAT 32 823 233 887

- Etablissement **principal** (exploitation directe)
 7 avenue Antoine Dutriévoz à Villeurbanne (69)
 Transfert de l'établissement **principal** de **Lyon 6e (69) 4 Rue Duguesclin** à Villeurbanne (69)

- Etablissement **secondaire** (exploitation directe)
 Espace Monaco La Baute à Albi Le Séquestre (81)

4

SOVITRAT 33 **831 740 485**

- Etablissement **principal**
 1 Rue de Rocroy à Paris (75010)

- Etablissement **secondaire**
 16 Place de l'Hôtel de Ville à Annecy (74)

SOVITRAT 34 **831 740 550**

- Etablissement **principal**
 140 Rue du Faubourg Saint Martin à Paris (75010)

SOVITRAT 35 **832 556 393**

- Etablissement **principal**
 69 Rue de Maubeuge à Paris (75010)

SOVITRAT 36 **832 556 476**

- Etablissement **principal**
 140 Rue du Faubourg Saint Martin à Paris (75010)

SOVITRAT 37 **832 556 575**

- Etablissement **principal**
 17 Rue Charles De Gaulle à Saint Etienne (42)

- Etablissement **secondaire**
 18 quai de Paris à Rouen (76)

SOVITRAT 38 **832 556 658**

- Etablissement **principal**
 5 Rue Saint Germain l'Auxerrois à Paris (75001)

- Etablissement **secondaire**
 67 avenue Jean Jaurès à Villeurbanne (69)

SOVITRAT 39 **832 556 682**

- Etablissement **principal**
 7 avenue Lascos à Martigues (13)

SOVITRAT 40 **832 556 740**

- Etablissement **principal**
 91 avenue Thiers à Bordeaux (33)

2/ Autres participations

La société NOVALI détient d'autres participations dans le capital de sociétés au sein desquelles elle participe à l'animation, non intégrées dans le périmètre de consolidation à raison de leur activité non significative en regard du groupe consolidé :

- dans le capital de la société **COOP'MAG,** 22 Rue Berjon 69009 LYON, 511 774 135 RCS LYON
- dans le capital de la société **FINANCIERE DES CONFLUENTS**, 30 Quai Perrache 69002 LYON, 813 687 985 RCS LYON
- dans le capital de la société **NEOLIFE**, 304 Route Nationale 6 – Bâtiment Avalon 2, 69760 LIMONEST, 753 030 790 RCS LYON
- dans le capital de la société **LOU RUGBY GROUP** (anciennement PYRAMIDE XV), 60 Avenue Tony Garnier 69007 LYON, 450 511 209 RCS LYON
- dans le capital de la société **LYON OLYMPIQUE UNIVERSITAIRE - LOU RUGBY**, 60 Avenue Tony Garnier 69007 LYON, 432 723 559 RCS LYON
- dans le capital de la société **LES TOQUES BLANCHES DU MONDE**, 5 Place Edgar Quinet 69006 LYON, 537 705 592 RCS LYON
- dans le capital de la société **SAVOIE COMMUNICATION & EVENEMENTS**, 68 Cours Albert Thomas 69008 LYON, 487 998 916 RCS LYON
- dans le capital de la société **AMPERE SA**, dont le siège est au Luxembourg
- dans le capital de la société **AKCEO**, 3 Avenue Honoré Esplette, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE, 809 788 482 RCS LYON
- dans le capital de la société **NOVAL'EVENTS**, 4 rue Duguesclin 69006 LYON, 820 960 664 RCS LYON
- dans le capital de la société **BEL AIR CAMP**, 113 Chemin de Fontanières 69350 LA MULATIERE, 821 797 073 RCS LYON.

3/ Activité et résultats du Groupe

NOVALI, société mère de SOVITRAT 01, est animatrice de cette société et de ses filiales qui forment le Groupe SOVITRAT.

NOVALI participe à l'animation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

a/ L'évolution de l'activité : une croissance importante

Dans le prolongement de sa croissance de 9,94 % en 2016, le Groupe enregistre au 31 décembre 2017 une progression de 23 % de son chiffre d'affaires, supérieure à celle de la profession qui s'établit à 9,3 %.

La croissance montre son homogénéité géographique dans la mesure où elle est constatée sur l'ensemble des régions d'implantation du Groupe, entre 19 et 27 %.

Elle concerne les trois grands pôles qui constituent le portefeuille :

- les clients provenant du réseau APRIME,
- les clients diffus, sur lesquels la stratégie de développement a été accentuée,
- les grands comptes, dans le cadre desquels le Groupe a renforcé son activité dans les métiers du BTP en confortant notamment ses positions chez les grands acteurs.

Le Groupe réalise 60 % de son chiffre d'affaires avec la clientèle diffuse (retails) et 40 % avec les grands comptes.

b/ Les raisons de la croissance

Dans le contexte de reprise économique amorcé en 2016, le Groupe a pris les orientations et les décisions adaptées en pratiquant une politique de développement et d'adaptation .

Le développement

Le développement a été assuré par diverses orientations :

- le renforcement du maillage géographique renforcé par l'ouverture de quatre nouvelles agences (Avranches, Grenoble, Rouen, Nantes),
- le recrutement de dix-huit collaborateurs commerciaux au cours du premier semestre de l'exercice, dont dix ont été affectés au développement de nouvelles offres au sein du réseau historique,
- la mise en place, dans le prolongement de la nomination de trois responsables de secteurs en 2016, d'une organisation par région, avec l'installation de trois directeurs de région, d'une directrice du développement des grands comptes dans le secteur du BTP et d'une responsable Qualité, Sécurité et Environnement,

L'adaptation

Le Groupe a renforcé ses moyens techniques et numériques par différentes actions :

- le déploiement de l'outil de pilotage de l'activité commerciale (CRM) sur PC NOTEBOOK sur l'ensemble des forces commerciales, en même temps qu'étaient acquises des bases de données « prospects » auprès de MANAGEO,

- le lancement de l'application métier, qui intègre notamment différents outils : (i) la notation des intérimaires par les clients et des agences par les intérimaires, (ii) la gestion des disponibilités, (iii) la consultation et la réponse aux offres d'emplois, (iv) la gestion de demandes administratives,

- le déploiement progressif de l'offre Coffre-Fort numérique accessible à chaque intérimaire et chaque client en vue de la dématérialisation de 80 % de flux (contrats, payes et factures).

Par ailleurs, l'exercice 2017 a connu la finalisation du dossier préparatoire à la labellisation RSE Iso 26000 (responsabilité sociétale et environnementale), qui a été obtenue en mars 2018.

Un outil de gestion dynamique du poste client a été mis en place en vue de l'amélioration des délais moyens de règlement des clients.

Les effets du CICE

Le CICE est comptabilisé dans les comptes de SOVITRAT 01 et de ses filiales à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2017. La comptabilisation du CICE est réalisée en conformité avec la note d'information de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à ce sujet. Cette comptabilisation traduit le droit au CICE acquis par l'entité relatif aux rémunérations éligibles, comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En 2017, plusieurs axes d'investissement ont été organisés afin de consolider le positionnement du Groupe :

- Conformément au Business Plan, ouverture de quatre nouvelles agences sur le premier semestre 2017 pour accompagner le développement du Groupe ;

- Digitalisation de la relation client et intérimaire notamment avec le déploiement en 2017 de l'ensemble des coffres fort intérimaires et clients sur l'ensemble du réseau pour la gestion dématérialisée des documents (contrat, paie, facture) ;

- Acquisition de nouvelles bases de données prospect afin de développer la clientèle diffuse (« retails ») ;

- Mise en place d'un outil de gestion dynamique et collaboratif du poste client (Sidetrade) en 2017 afin de poursuivre l'amélioration du BFR. Cet outil, est en phase de test sur le second semestre 2017 et sera effectivement déployé à l'ensemble du réseau courant 2018 ;

- Investissements importants dans la refonte du hardware par l'acquisition de nouveaux serveurs, la réorganisation des machines virtuelles et la modernisation des protocoles de service de bureau à distance afin de fluidifier l'accessibilité informatique d'un réseau en croissance ;

- Embauche d'un Community Manager afin d'anticiper, développer et suivre la visibilité du Groupe sur l'ensemble du Web ;

- Refonte du site internet sovitrat.fr et lancement de l'application mobile interactive « SOV' » à destination de nos clients et intérimaires.

Par ailleurs,

- L'effort d'investissement dans la formation des intérimaires s'est encore accentué en 2017 avec les habilitations nécessaires pour intervenir sur les sites nucléaires (EDF/AREVA), afin d'être opérationnel sur les besoins en personnel qualifié, qui vont encore croître dans les années à venir. L'engagement de formation du Groupe s'est maintenu en 2017 au-delà de l'obligation légale.

- Les travaux de modernisation des agences, initiées en 2015, se sont poursuivis en 2017 avec le renouvellement du mobilier, la réfaction des locaux et la modernisation des outils informatiques.

Enfin, dans un contexte de croissance continu, le CICE aura permis de renforcer les fonds propres du Groupe et d'assurer la continuité de son développement.

c/ Le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2017 fait apparaître les montants suivants par rapport à ceux de l'exercice 2016 :

	2017	**2016**
Chiffre d'affaires	€. 150 477 012	€. 122 473 472
Résultat d'exploitation	€. 6 690 818	€. 6 786 618
Résultat financier	€. 2 348 867	€. 944 125
Résultat courant avant impôt	€. 9 039 686	€. 7 730 743
Résultat exceptionnel	€. 5 886 432	€. 4 776 520
Impôt sur les sociétés	€. 3 729 035	€. 3 027 070
Résultat net des sociétés intégrées	€. 11 197 083	€. 9 503 553
Résultat net de l'ensemble consolidé	€. 11 206 975	€. 9 424 209
dont part du groupe	€. 11 203 322	€. 9 420 644

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société NOVALI demeure animatrice du Groupe SOVITRAT, tel que décrit en tête du présent rapport et poursuit le fourniture des différentes prestations et services décrits ci-dessus.

Elle anime également les sociétés dans lesquelles elle a pris directement ou indirectement une participation.

Après la création et le dépôt en 2017 par SOVITRAT 01 des marques SOV'EXPERT, SOV'INHOUSE, SOV'EVENTS, et SOV'TRANSPORT, l'identification des offres du Groupe dans les différents métiers qu'il prospecte contribuera à un nouveau développement notamment dans les secteurs d'activité de la sécurité, de l'événementiel et de la restauration au moyen de la marque SOV'EVENTS.

Le secteur tertiaire sera développé sous la marque SOV'EXPERT.

Les huit nouvelles filiales créées au cours du second semestre de 2017 seront porteuses de développement. En fonction des opportunités qui se présenteront, d'autres filiales seront constituées ou de nouvelles agences seront ouvertes en 2018, toujours dans le souci du renforcement du maillage commercial dans les régions, associé à une offre pertinente et adapté au marché et à la demande.

L'intégration de nouveaux collaborateurs commerciaux se poursuivra.

A la date d'établissement du présent rapport, l'activité du Groupe est en progression de 15 % par rapport à 2017.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AU SEIN DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

L'activité de la société NOVALI et du Groupe ne se prête pas à la recherche et au développement.

SUCCURSALES

La société ne dispose pas de succursale.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important ou significatif n'est intervenu au sein de la société ou au sein du groupe depuis la clôture de l'exercice dont nous soumettons les comptes à votre approbation.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels individuels qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que celles qui ont présidé à l'établissement des comptes antérieurs.

REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, modifié par les règlements 2004-03 et 2004-14.

Ils ont été établis selon les mêmes formes que celles qui ont présidé à l'établissement des comptes antérieurs.

PRISES DE PARTICIPATION

En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :

1. des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de participation n'est intervenue.

2. des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 233-3 I du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de contrôle n'est intervenue.

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1/ En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'activité et des résultats des filiales de la société (détention de plus de la moitié du capital – article L 233-1),

SOCIETES	% DETENU	C. AFFAIRES	RESULTATS	ACTIVITES
NOVAL'EVENTS	100,00	10 K€ (*)	(12) € (*)	Conseils en matière d'organisation d'événements
SOVITRAT 01	88,95	3 743 K€ *	30 443 K€ *	Travail temporaire.
ELYSEA	51,00	233 K€**	NS **	Cabinet de recrutement.

(*) au 31 décembre 2017
(**) au 30 juin 2017

2/ La société ne contrôle aucune autre société à l'exception de **SAVOIE COMMUNICATION & EVENEMENTS**, dont le siège social est 68 Cours Albert Thomas à LYON (69008), immatriculée sous le numéro 487 998 916 RCS LYON dont NOVALI et Monsieur Serge MATHIEU détiennent ensemble 62,16 % du capital.

AUTRES INFORMATIONS

- **Délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société**

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1, L.443-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons en annexe du présent rapport le tableau établi selon le modèle fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie qui fait état des factures (i) reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme était échu, (ii) des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

- **Dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices**

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende par Action
31 décembre 2014		
31 décembre 2015		
31 décembre 2016 (*)	2 880 000 €	28 €

(*) Distribution de réserves décidée par l'assemblée générale des associés du 28 mars 2018.

- **Montant des dépenses et charges fiscalement non déductibles**

Nous vous signalons conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice comportent une somme de 28 771 € non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39.4 du même code.

- **Intégration fiscale**

NOVALI est intégrée fiscalement avec la société SOVITRAT 01 sa filiale, depuis le 1er janvier 2018.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Les dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce n'étant pas applicables aux sociétés par actions simplifiée, nous ne sommes pas tenus de vous rendre compte de l'état de la participation des salariés faisant l'objet d'une gestion collective, à la clôture de l'exercice.

En revanche toute société par actions simplifiée doit respecter les dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce imposant qu'une Assemblée Générale Extraordinaire soit convoquée tous les trois ans pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail, réservée aux salariés :

- Soit lorsqu'ils adhèrent à un plan d'épargne d'entreprise,
- Soit lorsqu'ils bénéficient de la participation aux résultats de l'entreprise,
- et lorsque, collectivement, ces salariés détiennent moins de 3 % du capital social à la clôture du dernier exercice social.

Pour déterminer la fraction du capital détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective, il y a lieu de tenir compte :

- des actions détenues par les salariés de la société ;
- des actions détenues par les salariés des sociétés liées à la société, savoir :
 - ses filiales dont elle détient au moins 10 % du capital
 - sa société mère, lorsque celle-ci détient au moins 10 % du capital de la société
 - ses sociétés sœurs lorsque leur capital est détenu, comme celui de la société, à au moins 50 % par une société mère commune.

Pour respecter l'obligation de vous prononcer sur ce projet de résolution, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice, lorsque cette participation fait l'objet d'une gestion collective.

A la date de clôture de l'exercice les salariés de la société et du groupe ne détenaient aucune participation dans le capital social, ni dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ni au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

Par cette résolution, si vous l'adoptez, vous délèguerez au Président les pouvoirs à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans un délai de 26 mois à compter de l'adoption de la résolution.

Cette augmentation, dont le montant ne pourra excéder 3 % du capital social après augmentation, pourra être réalisée par émission en une ou plusieurs fois d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, et sera réservée aux salariés de la société et du groupe adhérant au plan d'épargne d'entreprise qui serait mis en place par la société ou bénéficiant de la participation aux résultats.

En cas d'adoption de la résolution, le Président disposera d'un délai de 18 mois à compter du jour de l'adoption de la résolution pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail.

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS INDIVIDUELS
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels individuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 532 530 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Autres réserves	€. 3 532 530

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 11 206 975 €, dont 11 203 322 € part du Groupe.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé, directement ou par personnes interposées entre la société et son Président ou l'un de ses dirigeants, ou l'un de ses actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote, ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce.

Vos Commissaires aux comptes vous rendront compte de ces conventions dans leur rapport spécial.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les conventions relatées dans ce rapport, étant précisé que les personnes concernées ne peuvent prendre part au vote et que leurs actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-11 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.227-11 du Code de Commerce, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'ont pas à être portées à la connaissance des associés en vue de leur approbation.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT arrivera à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons de ne pas renouveler ce mandat et de nommer en remplacement la société PRICEWATERHOUSECOOPERS SERVICES FRANCE, dont le siège est à LYON (69002) Grand Hôtel-Dieu 3 Cour du Midi, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A l'exception de celle qui concerne l'augmentation de capital à réserver aux salariés de la société et du groupe, nous vous demandons de bien vouloir émettre un vote favorable aux résolutions dont lecture va vous être faite et donner quitus de sa gestion au Président de la Société.

Le Président
Serge MATHIEU

